

MAIRIE
DE
V I R A
0 9 1 2 0

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Vira, le 17 avril 2008

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2008

Présents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Excusés : Eric LLOREN, Igor CABEZOS

1- Proposition des membres de la CCIB (commission impôts)

Les membres du Conseil Municipal proposent :

Titulaires	Suppléants
P. TIRADO	P. LLOVERAS
JP. BRICOUT	JP. CAU
JL CLAUZET	PH. BABIN
G. BERDOT	V. JURADO
J. AMARDEIL	M. LAFARGUE
J. SOPIZET	JM. LEMONON

2- Délibération sur les avenants aux marchés de la salle des fêtes

Les travaux avancent correctement. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour divers motifs :

- Oublis, imprécisions ou erreurs dans la conception (gros œuvre, électricité)
- Evolution dans la réalisation de la future cloison mobile d'un poids élevé > 600 kg (isolation phonique, isolation thermique...) entraînant une redéfinition de la charpente et des menuiseries liées
- Création de locaux annexes pour le stockage de matériel (utilisation scolaire et associative de la salle) => modification des postes aménagement et menuiserie
- Modification du système de chauffage pour permettre de aisser une température minimale dans des conditions économiques satisfaisantes => mise en place d'un chauffage par pompe à chaleur en remplacement des aérothermes prévus initialement
- Mise en place d'une alimentation électrique permettant l'éclairage et la sonorisation de spectacles (précédemment la mise en place d'un compteur type chantier avait été nécessaire)

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Délibération autorisant le maire à signer les devis et accepter les factures concernant la réalisation de l'accès de la salle polyvalente (y compris pour les handicapés). Contrat avec l'entreprise Rescanières sans appel à concurrence car le montant sera < 4000 € HT.

Le tableau ci-dessous récapitule ces délibérations 2 et 3.

Accord du conseil à l'unanimité.

4 – Délibération autorisant le maire à utiliser la ligne de trésorerie à hauteur de 30 000 €.

Le règlement des factures de la salle des fêtes risque de ne pas être synchronisé avec les ressources attendues (en particulier les subventions Européennes). Dans ces conditions, le maire demande l'accord du conseil pour utiliser partiellement la ligne de trésorerie ouverte précédemment (30 000 € sur 200 000 €). Le conseil donne son accord à l'unanimité.

5- Compte rendu des réunions précédentes :

SIVOM : Hélène et Dominique font un compte rendu des réunions précédentes, complété par un compte rendu des réunions de bureau :

- Les statuts ont été adoptés après de longs et difficiles débats (compétence du RPI dans le domaine organisation, mais pas de compétence « transport »)
- Compétences obligatoires en ce qui concerne le périscolaire et le post-scolaire (le maire de Dun souhaitait une compétence à la carte)
- Pas de changement en ce qui concerne les règles de majorité.
- Les contributions restent fixées au prorata de la population.
- Le vote du budget a été refusé et une nouvelle étude demandée. Celle-ci, réalisée par la Présidente Nicole Fossat et la Vice Présidente Dominique Jallier, présente une situation transparente entre les activités RPI, CLAE et CLSH. Ce budget sera présenté à la prochaine réunion du 21 avril. Le budget total est de ± 90 000 € dont ± 65 000 € pour le RPI et 30 000 € pour les activités péri et post scolaires. Il faut néanmoins savoir que la commune de Dun conteste le montant de ces dernières dépenses et que le débat budgétaire risque d'être houleux.
- En ce qui concerne VIRA, le montant de sa contribution au RPI sera d'environ 7 500 €, le budget péri et post scolaire (± 3 500 €) étant pris en charge par la Communauté de Communes du Canton de Varilhes. Pour mémoire, le montant repris au budget 2008 est de 10 043 €.
- Le problème de la participation au coût de la cantine n'a pas été réglé et devrait alourdir, pour VIRA, le montant versé au RPI de 800 € environ sur une base de 0.50 € par repas.
- La commune de Dun **veut avoir son CLAE**. Il y a à ce jour une garderie financée par le SIVOM. Une étude est en cours, mais il apparaît que le CLAE est en fait unique avec 2 lieux (Arvigna et Lieurac) et qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour ouvrir un troisième lieu à la place de la garderie.
- Le problème de la « pause méridienne » (seconde personne, à la charge du CLAE, pour surveiller et animer les enfants pendant la pause du midi) est à l'étude.

6- autres comptes rendus :

En raison du manque de temps, les autres comptes rendus sont reportés à la prochaine réunion.

7- présentation du projet réseau chaleur

Bastien Verdier, de l'association A3E, présente le pré-diagnostic qu'il a réalisé en 2007 à la demande de la commune (avec des financements ADEME).

Le projet :

Ce projet consiste à implanter, sur VIRA, un chauffage collectif fonctionnant à partir de plaquettes forestières et destiné à produire de l'eau chaude destinée à chauffer :

- les bâtiments communaux, à l'exception de la salle des fêtes
- les particuliers situés sur le passage du réseau.

L'installation centrale serait constituée par une chaudière à bois de 150 Kw, un silo de stockage de plaquettes forestières (30/45 m³), une chaudière d'appoint au fuel de 150 Kw, une cuve de fuel. Le pré-diagnostic situe cette installation dans la cours de l'école (40 m² au sol).

Le réseau serait réalisé en conduits thermiquement isolés, enterrés à 0.70 m environ.

Un échangeur serait placé dans chaque bâtiment ainsi qu'un compteur permettant de connaître l'énergie consommée.

Le coût global, à ce niveau d'étude, ressort à :

- ± 150 000 € pour l'installation
- ± 150 000 € pour le réseau (200 € par mètre linéaire).
- Les échangeurs chez les particuliers.

Le chauffage serait facturé, à chaque consommateur, sous la forme d'un abonnement et d'un prix au Kw consommé (proche des contrats pour l'eau avec la SMDEA).

Une enquête a été faite auprès de la population concernée. Elle serait très favorable.

Le coût actuel serait pratiquement identique à celui constaté à ce jour pour le chauffage des constructions, mais :

- Il s'agit d'une attitude écologique car ce type de chauffage, très performant en ce qui concerne le rendement, est neutre sur le bilan CO₂
- La production de plaquettes forestières, réalisée à DUN (autres approvisionnements possibles sur l'Ariège), permettrait :
 - D'entretenir l'espace
 - De garder localement 90% de la valeur ajoutée
- La maîtrise du coût de l'énergie serait nettement meilleure car la ressource est locale et abondante contrairement aux énergies fossiles. Un risque de hausse du coût de la plaquette ne peut, néanmoins, être totalement éliminé sur le long terme mais le risque est limité.

Le coût d'investissement, pour les particuliers et les bâtiments publics, serait constitué :

- Par une installation de radiateurs pour les bâtiments non équipés en chauffage central. Coût de l'ordre de 10 000 € à 15 000 € selon la taille du bâtiment.
- D'un cumulus bi-énergie pour ceux qui souhaitent avoir l'eau chaude sanitaire à partir de la chaudière à bois (± 800 €)

Les subventions publiques sont de l'ordre de 50% à 60% (règles apparemment obscures).

Les subventions n'existent que pour un réseau satisfaisant au ratio de 1000 kw/mètre linéaire.

Les expériences locales et régionales (plusieurs installations existent à ce jour) montrent que ce système ne fonctionne qu'à condition de choisir du matériel d'excellente qualité.

La discussion qui s'engage ensuite montre :

- Que le choix de l'implantation (école) n'est probablement pas le meilleur possible
- Qu'une décision de ce type n'est possible qu'à condition
 - D'avoir un nombre important et confirmé d'engagements de particuliers or l'enquête réalisée est très sommaire et approximative et doit être reprise complètement.

- De valider les subventions possibles et la possibilité d'y accéder pour les particuliers
- D'avoir une certitude sur les coûts
- D'obtenir un équilibre budgétaire sur ce projet sans mettre en péril les finances de la communes.

Démarche à mener :

Au niveau d'A3E :

- Valider les financements
- Vérifier la possibilité d'utiliser les tranchées assainissement SMDEA pour éviter de devoir tailler dans le rocher

Au niveau du Conseil Municipal

- Retravailler sur l'emplacement de la chaufferie ($\pm 40 \text{ m}^2$)
- Retravailler sur le cheminement du réseau et la possibilité de raccorder les particuliers (en fonction des financements et de la localisation de la chaufferie)
- Préparer un questionnaire et réaliser une enquête pour valider l'intérêt des habitants concernés

Si ces préalables sont positifs, il faut ensuite :

- Informer la population (avec B Verdier)
- Choisir un bureau spécialisé (futur maître d'œuvre) pour faire une étude de faisabilité approfondie (pour ce choix : cahier des charges, appel d'offre... Coût $\pm 8000 \text{ €}$ subventionnés à 50 % par l'ADEME).
- Demander aux personnes intéressées de signer un document d'engagement sous condition
- Demander les subventions
- Passer à la phase de réalisation

Il serait également possible, pour gagner du temps, de choisir directement un maître d'œuvre et de passer en une réalisation par tranche. La première tranche étant la réalisation de l'étude de faisabilité.

Une prochaine réunion du groupe « réseau chaleur », élargi si des conseillers le souhaitent, sera prochainement convoqué pour avancer sur ce dossier.

8- autres points :

- La divagation de chiens dangereux est confirmée.
Une intervention du maire a été faite le 17/04/08 et le problème à priori réglé
- Fièvre catarrhale : Pierre a assisté à la réunion
- Goudronnage lotissement : information donnée sur le travail et le courrier concernant les entrées des lots
- Recensement des personnes seules et vulnérables : tour de table sur ce sujet
- Salle des fêtes : **rappel : merci aux conseillers de réunir les informations sur les pratiques locales (tarifs et contrats) – urgent !**

La séance est levée à minuit.

PJ : Nouveaux statuts du SIVOM

Le Maire
Jean-François SPRIET